

Compte rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2016

Choix de la compagnie d'assurance pour la couverture des risques de la commune, du personnel et des élus

Tous les contrats d'assurance couvrant les différents risques de la commune ; responsabilité, protection des biens, protection juridique, véhicules, prestations statutaires pour le personnel... arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Les contrats actuels d'assurance avaient été dénoncés afin de relancer une mise en concurrence pour faire baisser les coûts.

Cinq organismes d'assurance ont été contactés avec un même cahier des charges. Trois ont répondu en faisant une proposition et un quatrième s'est désisté.

L'analyse des offres montrent que le cahier des charges transmis est respecté par toutes les offres. Il a été proposé d'attribuer l'assurance de la commune au groupement Crédit agricole/SMACL. Le gain est 32% par rapport au contrat précédent, soit près de 5 000€.

Subvention exceptionnelle pour l'association "Au pain retrouvé"

Suite à la fermeture du point de vente du pain en septembre dernier par le boulanger exploitant, la municipalité a organisé des réunions publiques pour rechercher une solution. Plusieurs boulangers avaient été contactés. Tous étaient d'accord pour fournir le pain et les viennoiseries mais aucun ne prenait en charge la vente. Lors des réunions publiques il a été proposé de créer une association pour assurer la gestion du personnel pour la vente du pain. L'association « Au pain retrouvé » a été créée puis un boulanger, suite aux articles de presse relatant les recherches faites par la municipalité, s'est proposé pour fournir le pain et assurer la vente.

De ce fait l'association qui n'a plus sa mission principale ; gestion du personnel et vente, se retrouve sans ressource. Or sa création a entraîné des frais de publication au Journal Officiel pour un montant de 44€. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50€ à l'association « Au pain retrouvé » pour le paiement des frais de parution au Journal Officiel.